



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 3 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Périgord Shooting Club de Servanches Arrêté de suspension provisoire d'activité

Une table ronde s'était tenue en Préfecture le 23 mai dernier et avait réuni l'ensemble des parties du dossier. Le Périgord Shooting Club de Servanche est un établissement de tir sportif ouvert depuis avril 2016. Plusieurs contrôles ont été conduits par les services de l'Etat, mettant en exergue des dysfonctionnements importants.



A l'issue d'une procédure contradictoire, un arrêté préfectoral de suspension provisoire d'activité a été notifié aujourd'hui à l'établissement.

Le projet d'arrêté prévoit la suspension de l'activité jusqu'à la mise aux normes de sécurité réglementaires et la production d'une étude acoustique assortie des solutions de nature à remédier aux nuisances sonores.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
